

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-036

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

**Membres présents** : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

**Membre absent** : aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Depuis 2008, les collectivités territoriales ont été invitées par les préfets à désigner des élus Correspondants sécurité routière.

Ce Correspondant est l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des différents acteurs concernés. Il établit avec les acteurs locaux un diagnostic de sécurité routière qui servira de support à la mise en place d'un plan d'actions.

L'élu Correspondant sécurité routière assure les missions suivantes :

- Veiller à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la Commune (urbanisme, aménagement, infrastructure, prévention, animation...);

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260422-DELIB\_2026-036-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026

- Proposer au Conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées et les bénévoles, et piloter leur mise en œuvre ;
- Participer aux réunions et aux actions de formation proposées par les services de l'Etat ;
- Participer aux réunions du réseau des élus référents du Département ;
- Assurer une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière ;
- Présenter au Conseil Municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES en tant que correspondant sécurité routière.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition ne prévoyant expressément le scrutin secret pour cette désignation, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, à l'unanimité, procéder à un scrutin public à mains levées.

— — — — —

Vu les circulaires du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants des 21 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Se prononce sur le mode de scrutin : « public à mains levées » ;

A la majorité par 32 voix pour et 1 voix contre (liste « un nouvel élan pour Écully ! »)

- Désigne Madame Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES en tant que correspondante sécurité routière.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,

  
**Johanna BECKERT**

Le Maire,

  
**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le **29 AVR. 2026**  
Le Maire

  
**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-21690811-20260422-DELIB\_2026-036-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026